

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DEVE 169 Communication sur la signature d'une convention avec l'association « Jardin partagé Truillot » pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé dans le jardin Truillot au 82 boulevard Voltaire (11^e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil du 11^e arrondissement en date du 29 octobre 2018 autorisant le Maire du 11^e à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, dans le jardin Truillot au 82 boulevard Voltaire (11^e), avec l'association « Jardin partagé Truillot » ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris informe le Conseil de Paris de l'approbation de la signature de la nouvelle convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Il est pris acte de la communication de la Maire de Paris concernant la délibération du 29 octobre 2018 du Conseil du 11^e arrondissement, pour la signature d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'association « Jardin partagé Truillot », mettant à disposition, à titre gratuit, un terrain à usage de jardin partagé situé dans le jardin Truillot au 82 boulevard Voltaire (11^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO